



FICHE D'INSCRIPTION 2024-2025

Association Promotion Langue des Signes

Maison des associations
4 rue Jules Ferry
71100 CHALON SUR SAONE
TEL: 07 49 25 89 71

Courriel: apls.lsf@laposte.net Site : www.langue-signes-chalon.fr

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Courriel :@.....

PLANNING : Merci de cocher dans le tableau, le niveau et le cours pour l'année 2024-2025
(Début des cours : semaine 39 à partir du lundi 23 septembre) :

ANNEES	Nb H/an	JOURS	HORAIRES	CHOIX
NIVEAU 1	60h	JEUDI	18h00 – 20h00	<input type="checkbox"/>
NIVEAU 2	60h	MERCREDI	18h00 – 20h00	<input type="checkbox"/>
NIVEAU 3	60h	MARDI	18h00 – 20h00	<input type="checkbox"/>
NIVEAU 4	60h	LUNDI	18h00 – 20h00	<input type="checkbox"/>

LIEU DES COURS : MAISON DES ASSOCIATIONS à CHALON SUR SAONE

TARIFS ANNEE 2024-2025

	Nb d'heures par an	Montant	Total
Tarif individuel	60H	320€	
Couples	60H	510€	
Parents d'enfant(s) sourd(s) (*)	60H	220€	
Etudiants (*) Sans emploi (*)	60H	270€	
ADHESION ANNUELLE A L'ASSOCIATION : 12€ par personne			
TOTAL A PAYER			

MODALITES DE PAIEMENT :

- Adhésion : 1 chèque de 12€ (par personne inscrite)
- Cours : 10 chèques de€ (selon statut, cf. tableau ci-dessus)

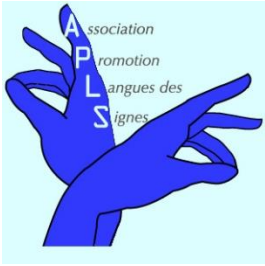
(*) : fournir un document justificatif, le cas échéant

Aucun remboursement ne sera effectué en cours d'année, sauf en cas de force majeure (ex : résurgence pandémie).

Les chèques seront établis à l'ordre de : Association APLS et datés du jour d'émission.

Cette FICHE D'INSCRIPTION + l'autorisation de « DROIT A L'IMAGE » au verso seront complétées et remises accompagnées des chèques lors du 2^{ème} cours.

.../...



ANNEE 2024-2025

AUTORISATION DE DROIT à L'IMAGE

Je soussigné.e,

le cas échéant : représentant,
résidant à l'adresse indiquée au verso,

- n'autorise pas l'APLS à utiliser mon/son image
- autorise gracieusement pour l'année scolaire 2024-2025

l'Association Promotion Langue des Signes (APLS), Maison des Associations, 4 rue Jules Ferry à CHALON SUR SAONE à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise l'APLS à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies, vidéos ou captations numériques prises dans le cadre associatif.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par l'association sous toute forme et tout support connus ou inconnus à ce jour, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports d'enregistrement numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

Le bénéficiaire de l'autorisation, soit l'APLS, s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciables.

Je reconnais être entièrement rempli.e de mes/ses droits et qu'aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes ne pourra être demandée.

Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, ne sommes lié.e.s par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon/son image ou de mon/son nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Fait à, le

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »

.../...